

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
.....

Matière : Finances locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2018 A
ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAURES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 04 OCT. 2018

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser les subventions exceptionnelles aux associations suivantes:

- Foyer Blaise d'Auriol (« La grande lessive ») pour un montant de 200 €
- Collège Les Fontanilles (cadets sécurité civile) pour un montant de 400 €
- Cyclo du Lauragais (« Label national Pentecôte 2018 ») pour un montant de 500 €
- La Prévention Routière (sensibilisation dans les collèges et lycées) pour un montant de 400€
- Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet (terrasses Place de Verdun) pour un montant de 600 €
- Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet (droit de place) pour un montant de 18 659 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2018 pour un montant total de 20 759 €.

Vu la Commission des Finances en date du 26 septembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2018 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme CHABERT Sabine ne prend pas part au vote pour la subvention Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet

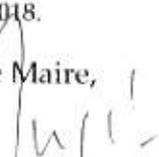
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

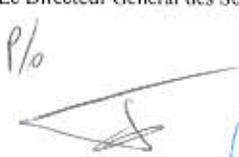
CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Application faite le :
03 OCT. 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
03 OCT. 2018
Par publication le :
04 OCT. 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

